N° 106 Octobre 2019

Commune de Bas-Intyamon

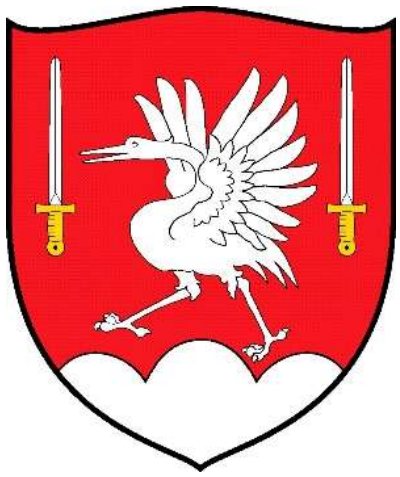

Les Chroniques de Bas-Intyamon

Table des matières :

Administration communale	4
Voyager en train	4
Distribution d'eau potable	5
Relevés des compteurs d'eau	6
Animation pour les aînés	7
Bibliothèque régionale	8
Règlementation pour les bords des routes	9
Travaux de déneigement	10
Places de stationnement dans les villages	11
Hirondelles	12
Auberge de la Couronne	15
Croix Rouge	26
Calendrier Intersociété	27
Horaires de l'administration	28

Administration communale

L'administration communale a déménagé et la nouvelle adresse est :

Route de l'Intyamon 36
1667 Enney

Les numéros de téléphones sont inchangés :
026 921 81 00

Voyager en train ….

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétaria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !

Distribution de l'eau potable

Base légale : Article 5, ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005

Eau distribuée à Enney et Estavannens :

L'eau potable distribuée dans ces deux villages provient de la source des Frassettes située sur les hauts d'Enney. L'eau des Frassettes subit une désinfection UV (tubes ultra-violet). Aucune adjonction de produit quelconque n'est faite sur le réseau d'eau communal.

Des échantillons ont été prélevés à différents endroits entre Enney et Estavannens durant l'année ; l'analyse de ces échantillons est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

Pour information : la dureté totale de l'eau analysée est de 27.0 degrés français.

Eau distribuée à Villars-sous-Mont :

L'eau potable distribuée dans le village de **Villars-sous-Mont** provient de la source des Marais appartenant à la commune de Grandvillard.

Lors des contrôles périodiques de l'eau potable de Grandvillard en juillet, l'analyse a démontré une teneur microbiologique dépassant la norme admise.

Tout a été mis en œuvre afin de solutionner le problème et sur recommandation du SAAV, l'eau est chlorée en continue.
Elle peut donc avoir un léger goût ou odeur de chlore.

Ce traitement durera 6 à 8 mois, le temps de mettre en place une installation efficace pour traiter l'eau potable.

Relevés des compteurs d'eau

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs d'eau sur le secteur de Villars-sous-Mont durant la semaine du 25 au 29 novembre 2019. Merci de leur faire bon accueil.

Le relevé des compteurs d'eau pour les secteurs d'Enney et d'Estavannens se fera à l'aide d'une carte-réponse qui sera adressée à tous les propriétaires. Chacune et chacun est invité à procéder directement au relevé de son compteur et à nous retourner la carte d'ici au 6 décembre 2019. Nos employés restent naturellement à votre disposition pour toute aide que vous pourriez désirer.

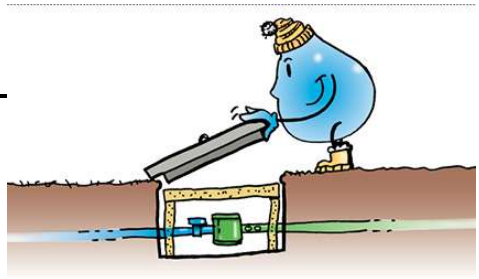

Sacs à poubelles pour enfants en bas âge

Le règlement communal relatif à la gestion des déchets prévoit, dans son application, que les familles avec des enfants en bas âge reçoivent

- 4 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres par année et par enfant âgé jusqu'à 3 ans.

Le secrétariat communal édite deux fois par an des bons à échanger dans les commerces à Enney et à Villars-sous-Mont, soit en mai et en novembre.
Le nombre de rouleaux de sacs à poubelle est ainsi délivré en fonction de l'âge de votre enfant, et éventuellement selon la date de votre arrivée dans la commune.

Animation du 3ème âge - jeudis après-midi récréatifs pour nos aînés

Mme Jacqueline Bourquenoud s'occupe de l'animation des après-midis récréatifs des ainés depuis un an.

Les personnes à la retraite apprécient de se retrouver un après-midi par semaine pour une activité (cartes, jeux de société,…).

Pour seconder Mme Bourquenoud, nous sommes à la recherche d'une ou deux bénévoles pour cette animation.

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de :

Mme Anne-Marie Seydoux au 079 473 54 27

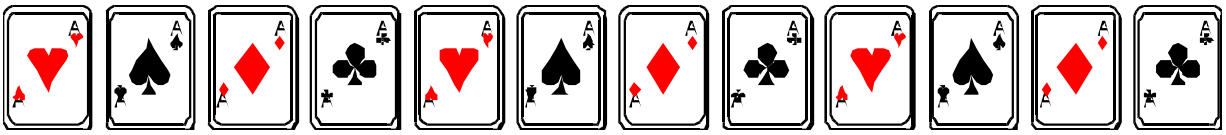

Commission senior +

Une Commission a été mise en place dans chaque commune, afin de faire un état des lieux des services déjà en place et des services qui pourraient être améliorés, voire innovés, pour nos aînés.

Cette Commission est composée de :

- Mme Anne-Marie Seydoux, Vice-Syndique, Présidente
- Mme Véronique Dey Conseillère communale
- M. Claudio Derada Syndic
- M. Félix Doutaz, Enney
- M. Marc-Henri Favre, Villars-sous-Mont
- Mme Evelyne Dubath Estavannens

Les réflexions et travaux de ladite commission sont rapportés au niveau du district.

Horaires de la bibliothèque régionale

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?

Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums....

Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve

Ouverture : Lundi 16h00 18h00
Mercredi 14h30 16h30
Vendredi 18h30 20h30

Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30

Email : bibliointyamon@bluewin.ch Tel : 026.535.72.95

Tarifs abonnements :

Adultes	20 francs	Enfants	10 Francs
Famille	35 francs	Classe	20 Francs

Toute notre équipe se réjouit de vous accueillir dans la bibliothèque !

Quelques règles à respecter au bord des routes :

La loi sur les routes donne plusieurs indications concernant les plantations et constructions en bord des routes, notamment :

Murs, clôtures, plantations

Art. 93a Murs et clôtures
1 Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

2 Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

3 La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

4 Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.

5 Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.

Art. 94 Haies vives
1 Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

2 Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

3 Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 Arbres
1 Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des détritus, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés respecter les directive en la matière, afin d'assurer la sécurité des usagers et la leur. Cela permet également de réaliser correctement le travail de déneigement.

Le service de l'édilité va procéder à un contrôle du bord des routes et il avisera les propriétaires qui n'auront pas encore taillé leur haie, de la nécessité de l'exécuter rapidement.

Travaux de déneigement

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.

Utilisation des places de stationnement aux centres des villages

Le nombre des véhicules est croissant et les centres des villages deviennent très vite encombrés par le stationnement des véhicules.

Aussi, le Conseil communal souhaite recommander ceci :

- Les collaborateurs qui ont des véhicules d'entreprise voudront bien stationner sur leur place privée, ou déposer leur véhicule chez leur employeur. Spécialement le week-end, ceci pour éviter qu'un fourgon ou qu'une camionnette utilise une place sans bouger du vendredi soir au lundi matin.

- Les propriétaires privés voudront bien stationner leur véhicule sur leur place privée. Egalement en hiver.

- Les bords des routes communales ne peuvent pas servir de places de stationnement, même dans les quartiers éloignés des centres

La place de stationnement du Home de l'Intyamon n'est pas une place publique ; elle est privée pour l'établissement. Dès lors, nous sollicitons chacun pour respecter cet espace.

Les places des centres villages sont à disposition des commerces et restaurant ; il est aussi nécessaire de faire vivre ces établissements et pour ceci, d'en garantir l'accès.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne compréhension.

Le Conseil communal

Hirondelle, y es-tu ?

Les hirondelles de fenêtre se font de plus en plus rares dans nos villages. Bâtissant leur nid sous les avant-toits, elles dépendent directement de la bienveillance des propriétaires.

Afin d'améliorer la cohabitation entre les hirondelles de fenêtre et leurs hôtes, la commune de Bas-Intyamon et le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a organisé au printemps la pose de planchettes et de nids à l'attention des habitants de la commune.

Peut-être avez-vous bénéficié de cette action et avez la chance d'accueillir des hirondelles dans les nids fraîchement posés ? Nous serions heureux d'avoir des nouvelles et sommes joignable par mail à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou par téléphone au 026 924 76 93.

AUBERGE DE LA COURONNE

A l'âge d'or du Gruyère, notre vallée devient la route des caravanes de fromages. Ces convois muletiers empruntaient le col de Jaman, en route pour la France. Les auberges deviennent un lieu de rencontre où l'on échangeait les dernières nouvelles. Au 19ème siècle, les diligences postales relient le Gessenay en faisant arrêt dans les villages et ainsi de nombreux clients viennent se désaltérer dans les cabarets de la vallée.

Les premières traces

L'auberge d'Enney est connue de fort longtemps. La première date qui peut servir de preuve qu'un débit de boisson existait au village est une phrase dans un registre des baptêmes de la paroisse de Gruyères datée du 5 janvier 1597 qui dit :

« ... et la marraine est Françoise femme de Claude Gleyvod, aubergiste à Enney ».

Cette auberge était privée et les tenanciers changeaient régulièrement. On trouve dans ces archives paroissiales, entre cette date et 1650, plusieurs citoyens du village cités pour ce même emploi.

Les premiers plans

Vers 1740, le gouvernement fribourgeois fait dessiner un plan géographique de toutes les communes du canton avec toutes les parcelles de terrain, leurs désignations et leurs propriétaires. Enney fut réalisé en 1742 et c'est sur ce plan que l'on trouve l'actuel bâtiment qui est nommé ainsi : « *Cabaret d'Etiennette Sudan veuve de Simon Geinoz* ». (AEF)

La fin du 18ème siècle apporte, malgré les troubles liés à l'affaire Chenaux et à la Révolution française, peu de changement dans la vie des citoyens. C'est peu après cette période, en 1803, que l'on situe l'acte où l'empereur Napoléon 1er accorde à cet établissement public une patente perpétuelle. A ce privilège était liée l'obligation de loger et nourrir les voyageurs à pied et à cheval.

Une auberge communale

L'auberge change de propriétaires et Michel Desroche, originaire de Lessoc, et son épouse, Luce née Dey, en font l'acquisition. Ensemble ils tiennent quelques années l'établissement. Puis Michel quitte le pays et Luce, n'ayant plus de nouvelles de son mari, vend aux enchères l'auberge à l'enseigne de la Couronne.

La commune d'Enney l'achète. Le 6 mai 1807 l'acte de vente est signé pour un prix de 3500 Ecus Petits ou 7000 Livres Suisses. En 1800, l'ouvrier gagne 1 Livre par jour soit environ 2,35 Frs actuel.

Extrait de l'acte de vente:

... à savoir: ***L'auberge à l'enseigne de la Couronne...***

C'est la première mention connue avec le nom de l'auberge d'Enney. En 1807, on est dans la période du 1er empire Napoléonien et cette dénomination est certainement plus ancienne, car la couronne est une référence aux Rois de France.

La salle à boire était au 1er étage, ainsi que la cuisine. Les couchages se trouvaient au rez-de-chaussée et 2 caves voûtées complétaient cet étage. La vente comprend aussi une écurie et son couvert à chevaux, un jardin et tout le mobilier de l'auberge.

Acte original d'achat de l'auberge par la commune d'Enney (AEF)

Quelques instants trouvés

En 1835, le conseil communal reçoit un dépôt de plainte au sujet des joueurs de quilles qui obstruent le passage entre les maisons et la place publique. C'est la 1ère citation du jeu de quilles qui fut détruit avant 1972.

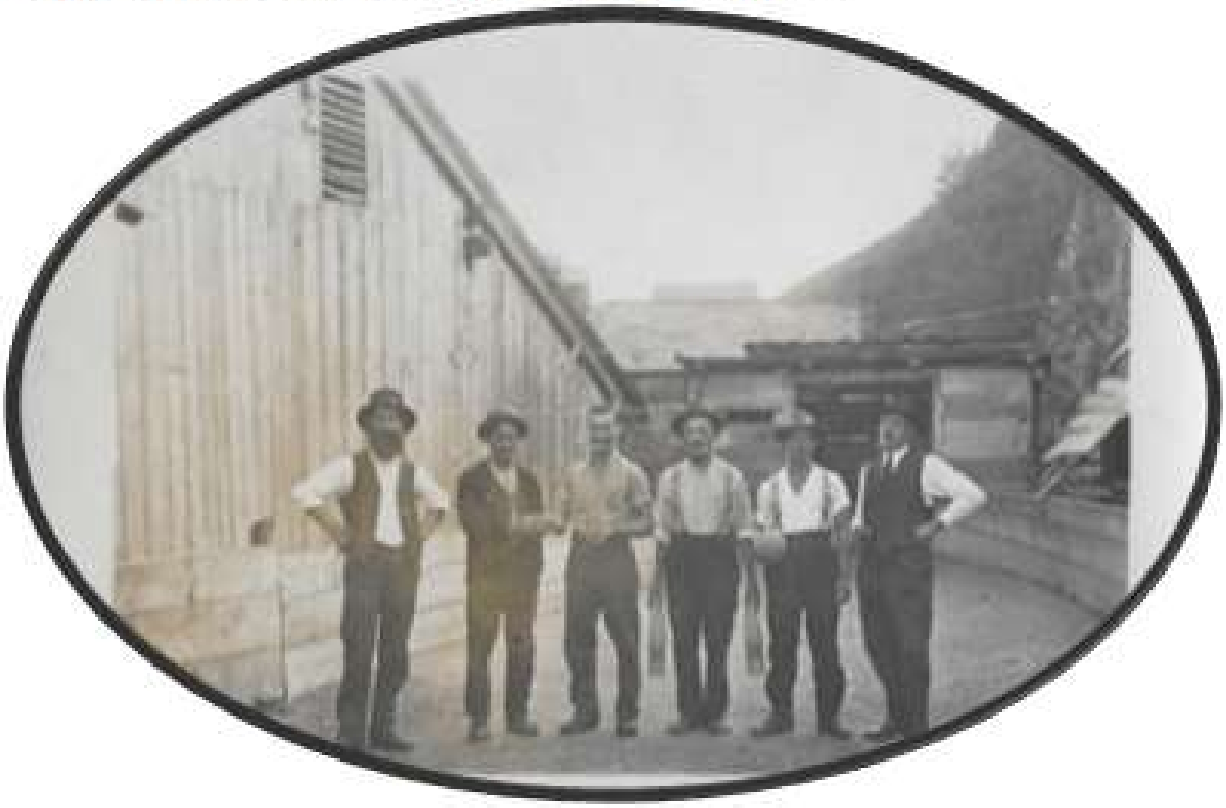

Les joueurs de quilles vers 1930 (SIV)

1842, il est décidé de faire à neuf le plancher dessus la chambre du ménage.

Une nouvelle charpente de l'auberge est faite en 1874. On la couvre d'ardoises et le conseil décide de mettre le débit de boisson au rez-de-chaussée. Pour faire face à la dépense, on prend le bois nécessaire dans les forêts communales ainsi qu'une vente extraordinaire de 5000.- Frs de billons abattus en plus des coupes habituelles.

Sur une lettre de 1908 adressée au Département de la Justice et Police du canton, le conseil demande une réduction sur le permis de débit de boissons pour cause:

« notre établissement public a perdu 70% de sa clientèle depuis la construction des Chemins de Fer Electriques de la Gruyère »

En 1910 on pose un parquet en chêne 3ème choix à 10,20 Frs / M². Le conseil trouve le prix élevé mais il fait poser 3 seuils en chêne au frais de l'ébéniste.

Juste après la grande guerre de 14-18, on installe le premier téléphone du village à la Couronne.

Premier projet de restauration prévue

L'auberge se dégrade et le tenancier, M. Pharisa, se plaint plusieurs fois du fourneau qui fume ou des fenêtres qui laissent entrer le froid. Le conseil demande une offre pour un projet de restauration complète du bâtiment ainsi qu'un agrandissement. En 1953 les plans sont présentés au conseil communal. Le restaurant reste le même, la cuisine est dans la partie voûtée et les services dans la nouvelle construction. Le premier étage contient la grande salle, une scène car les théâtres et les lotos sont à la mode, et un petit salon. L'état refuse cette transformation car elle n'est pas dans les normes de l'époque.

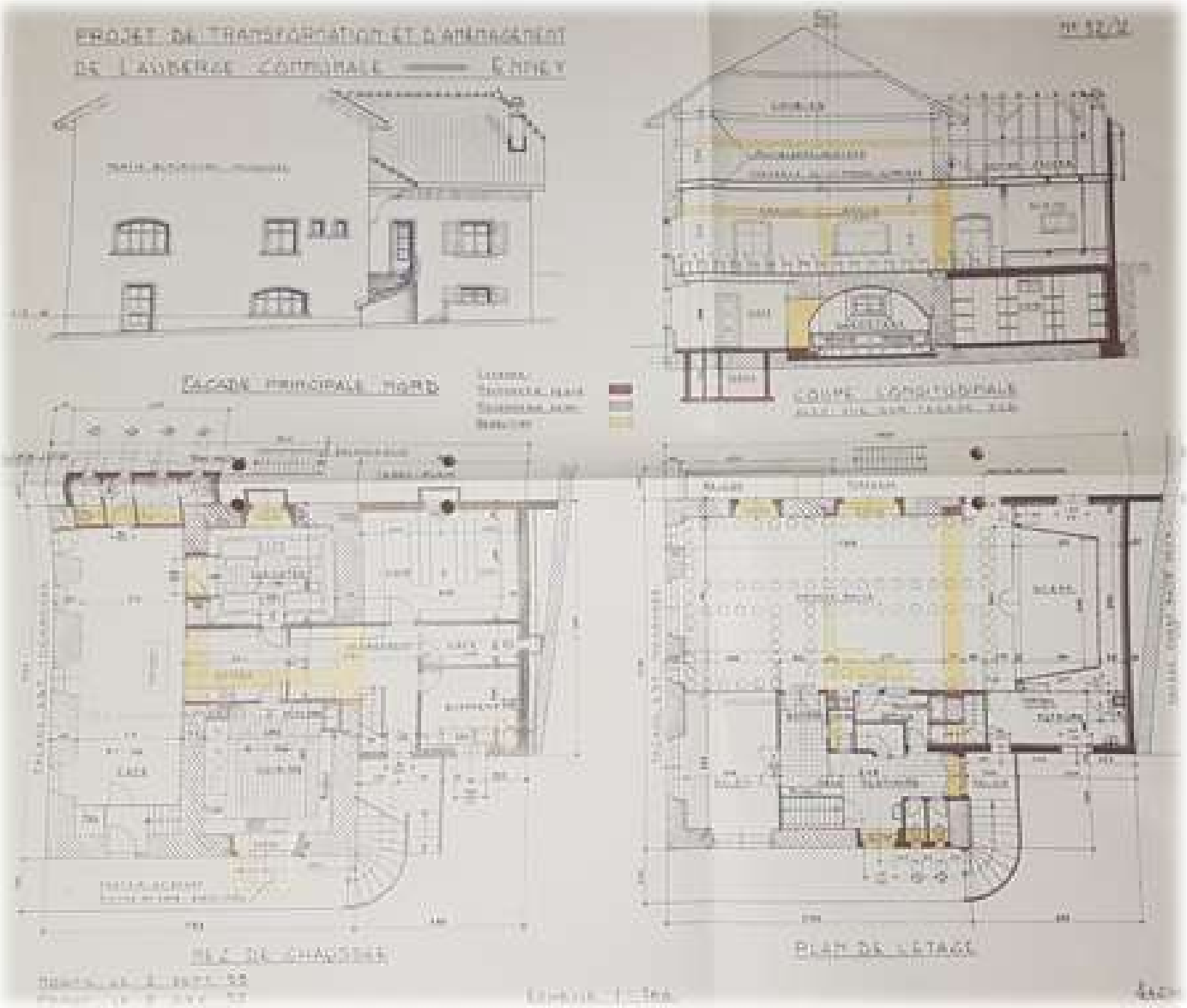

Plan de 1953 fait par l'entreprise Gachet de Pringy

L'auberge vers 1960

En 1964, on installe une colonne à essence devant l'auberge vu le nombre croissant de véhicules passant sur la route cantonale car cela peut attirer de nouveaux clients.

On ne sait pas qui a eu l'idée, mais en 1966, le contrôleur des routes autorise la pose d'une enseigne à 5m au-dessus de la route cantonale. La réalisation de l'enseigne est donnée à l'entreprise Brandt à Bulle et c'est M. Klingshirn qui la fabrique et sera posé lors de la restauration de 1972.

À la fin des années 60, le tenancier, M. Joseph Mauron fait remarquer l'état précaire du plafond de la salle à boire au conseil communal et il écrit:

« à chaque manifestation, il prend des inclinaisons inquiétantes et une pluie de sable tombe sur les clients ».

Le conseil communal étudie plusieurs solutions de restaurations mais il les trouve onéreuses. Après plusieurs séances du conseil, la proposition de vendre l'auberge semble la plus rentable pour la caisse communale. Le 23 octobre 1970, on soumet aux enchères publiques l'auberge.

Les soumissions donnent:

- 80000.—Frs
- 78500.—Frs
- 66000.—Frs

pour les 3 soumissions les plus haute.

On convoque l'assemblée communale le 27 octobre 1970 pour approuver ces soumissions, mais les citoyens refusent cette vente par:

- 32 non
- 17 oui
- 1 nul

Finalement en 1972 une nouvelle auberge est inaugurée

Le restaurant durant les transformations

L'auberge restaurée

2 photos publicitaires pour promouvoir la location de l'auberge dans les années 70

En 1994, la peinture extérieure est refaite et en 95, chose plus grave, les conduites internes sont en mauvais état et l'on doit faire un chemisage de celles-ci.

En 2017, les tenanciers, la famille Moret, ne renouvellent pas le bail de location déjà qu'ils ont fait 1 année de plus que prévu. Le laboratoire cantonal émet un avis défavorable à l'utilisation future de la cuisine.

Après plusieurs propositions, les citoyens décident la rénovation complète de l'auberge communale. Les travaux commencent fin 2017 et l'inauguration à lieu le 13 septembre 2019.

V.PAMBIANCHI SA

V.PAMBIANCHI SA

FYTHOUD

13 septembre 2019, inauguration de l'auberge de la Couronne

Martial Grandjean

Puériculture et consultations parents-enfants

Ateliers-échanges petite enfance

Septembre à décembre — 2019

Gratuit | Sans inscription | Enfants bienvenus

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Thèmes | 2e semestre 2019

Les écrans et encore les écrans...!

Comment utiliser les écrans avec ses enfants ? Un moment d'échange et une multitude d'idées alternatives pour occuper votre enfant.

En collaboration avec une psychomotricienne.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Le langage, la communication et l'oralité de mon enfant

Comment l'aider à développer depuis tout petit sa communication, à prendre plaisir dans le langage et à explorer l'alimentation.

En collaboration avec des logopédistes du district.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Les repas dans la bonne humeur

Comment faire des repas un moment familial agréable et convivial.

Avec Anne Dumoulin Bertschy, pédagogue spécialisée/consultante en psycho-éducation et communication.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Et si on parlait de l'intimité et de la sexualité du jeune enfant?

Un moment d'échange, sans tabou, pour intégrer ces thèmes délicats à l'éducation des jeunes enfants.

En collaboration avec Education familiale.

Pour parents et enfants de 0 à 4 ans

Lieux et dates

Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle	Centre de puériculture de la Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry	Centre de puériculture de la Broye Rue St-Laurent 5 1470 Estavayer
SEPTEMBRE		
Jeudi 5 De 9h30 à 11h	Mercredi 4 De 9h30 à 11h	Lundi 9 De 9h30 à 11h
OCTOBRE		
Lundi 14 De 9h30 à 11h	Mardi 15 De 9h30 à 11h	Lundi 7 De 9h30 à 11h
NOVEMBRE		
Mardi 26 De 9h30 à 11h	Mercredi 13 De 9h30 à 11h	Jeudi 7 De 9h30 à 11h
DÉCEMBRE		
Mardi 17 De 9h30 à 11h	Jeudi 19 De 9h30 à 11h	Mercredi 11 De 9h30 à 11h

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont co-animés par des infirmières-puéricultrices et des experts du domaine.

puericulture@croix-rouge-fr.ch
026 347 38 83

+ TOUS LES PREMIERS MARDIS DU MOIS, DE 9H À 11H

Les rendez-vous des familles

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice, dans les trois districts.

Renseignements au 026 347 38 83

Calendrier Intersociété

Date	au/et		Société	
Septembre				
28.09.2019	et	28.09.2019	Tir	Tir de clôture
Octobre				
11.10.2019			Ski club l'Aiglon Enney	Assemblée annuelle à l'Auberge de la Couronne Enney
17.10.2019			Amicale-Vudallaz	Assemblée annuelle à l'Auberge de La Couronne Enney
20.10.2019			Tir	Loto annuel – Auberge de la Couronne à Enney
Novembre				
09.11.2019			Tir	Soirée des résultats
09.11.2019			La voix des Alpes Enney	Mini Céciliennes Notre Dame de l'Evi à Lessoc
23.11.2019			Tir	Match aux cartes à la buvette du stand de tir de Granvillard
Décembre				
08.12.2019			Ski club l'Aiglon Enney	Loto des OJ à l'Auberge de la Couronne à Enney
14.12.2019			SIV Enney	Cornets de Noël
26.12.2019	au	31.12.2019	Ski club l'Aiglon Enney	Camp de ski à La Lécherette
Janvier				
19.01.2020			Ski club l'Aiglon Enney	Loto du ski club à l'Auberge de la Couronne Enney
Février				
07.02.2020	et	08.02.2020	Amicale-Vudallaz	Concert annuel à l'Aula CO Riaz
08.02.2020			Harmonie Paroissiale d'Estavannens	Camp musical et match aux cartes
08.02.2020			Ski club l'Aiglon Enney	Course annuelle (1 jour)
Mars				
13.03.2020			Tir	Assemblé annuelle
13.03.2020			Amicale-Vudallaz	Concert jeunes musiciens et tambours avec Gruyères
20.03.2020			SIV Enney	Assemblée
28.03.2020			Harmonie Paroissiale d'Estavannens	Concert annuel à Broc

COMMUNE DE BAS-INTYAMON
Route de l'Intyamon 36
1667 Enney

☎ 026 921 81 00
Service de piquet : ☎ 026 921 81 08
www.bas-intyamon.ch
commune@bas-intyamon.ch

Heures d'ouverture de l'administration communale:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée:

La Toussaint	le 1er novembre 2019
Vacances d'Hiver	du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Heures d'ouverture des déchetteries:

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1er avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1er novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h30 – 12h00	9h30 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1er avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1er décembre au 31mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00